



DELIBERATION

N° 01

Conseil d'administration du mardi 03 juin 2025

Le mardi trois juin deux-mille-vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué en date du vingt-six mai deux mille-vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du C.C.A.S., sous la présidence de Monsieur Joël LE BOLU.

Date de convocation : 26 mai 2025

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Quorum : 7

Présent.e.s : M. Joël LE BOLU, M. Jean-Pierre PRIGENT, M. Thierry FOURNIER, Mme Martine LAUNAY, M. Claude DROUET, M. Lucien LERAY, M. Gilbert VALLEE, M. Marcel LE BORGNE, Mme Marika VAN HAAFTEN.
Mme Françoise JAMIN est excusée jusqu'à son arrivée à la question n°3 de l'ordre du jour.
Mme Carole DAINNE est excusée jusqu'à son arrivée à la question n°3 de l'ordre du jour.

Absent.e.s et excusé.e.s :

Mme Valérie DUMONT a donné procuration à Claude DROUET ;
Mme Florence LEFFRAY a donné procuration à Mme Marika VAN HAAFTEN.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude DROUET

I – EXAMEN ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 MARS 2025

Rapporteur : M. PRIGENT

Le compte-rendu de la réunion du 4 mars 2025 est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Discussion

Monsieur le Président commente le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 4 mars 2025.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le procès-verbal du 4 mars 2025.

Présents : 9 / Votants : 11 / Abstentions : 0 / Pour : 11 / Contre : 0

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,
Joël LE BOLU

Le secrétaire de séance
Claude DROUET